

## Règlement de sélection de la Ligue de Voile du Grand Est Championnats de France Minimes, Minimes Flottes Collectives et Espoirs 2023

### 1. Généralités

Ce document a pour but de fixer les modalités de sélection aux Championnats de France 2023, pour les jeunes Minimes, Cadets et Juniors (Espoirs) licenciés en 2023 dans un club de la Ligue du Grand-Est. Il précise les règles de sélection aux épreuves des Championnats de France Minimes et Espoirs 2023, pour les dériveurs (OPTI, ILCA 4, ILCA 6, ILCA 7), Windsurfs (Techno 293, Techno +, HFW, R120, F31) et Flotte Collective.

### 2. Cadre des sélections : Championnats de France et âges concernés

- Championnats de France Minimes

SERIES	Ages
Optimist Filles / Garçons	12/14 ans
Techno 293 6.8 OD Filles / Garçons	12/14 ans
O'pen Skiff Filles et Garçons	12/14 ans

- Championnat de France Espoirs Solitaires Doubles Équipages

SERIES	Ages
ILCA 7 Garçons	15/20 ans
ILCA 6 Garçons	15/18 ans
ILCA 6 Filles	15/20 ans
ILCA 4 Filles / Garçons	13/16 ans
FlottePartagée Habitable Open	15/25 ans
Open 5.70 - Open	14/25 ans

- Championnats de France Minimes et Espoirs Extrême glisse

SERIES	Ages
Fire Race 120 Minimes Filles / Minimes Garçons	12/14 ans
Fire Race 120 Espoirs Garçons	14/16 ans
Fire Race 120 Espoirs Filles	15/16 ans
Fire Race 120 Espoirs Filles	17/20 ans
Formule 42 Espoirs Filles	17/20ans
Formule42 Espoirs Garçons	17/20 ans
WindfoilEspoirs Filles	14/16 ans
WindfoilEspoirs Filles	17/18 ans
WindfoilEspoirs Garçons	14/16 ans
WindfoilEspoirs Garçons	17/18 ans

- Championnats de France Jeunes Raceboard

SERIES	Ages
Techno 293 7.8 OD Filles / Garçons	14/16 ans
Techno 293 + Espoirs Filles / Garçons	15/25 ans

**Pour toutes les séries** : le matériel doit être conforme à la dernière jauge en cours.

### 3. Processus d'attribution des places

- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de places souhaitées par titre le **23 novembre 2022**
- Une première attribution de places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le **14 décembre 2022**
- La Ligue transmet à la FFVoile le nombre de place souhaitées en plus ou en moins pour le **28 avril 2023**
- L'attribution définitive des places par la FFVoile est transmise à la Ligue pour le **15 mai 2023**

### 4. Modalités de sélection

Les sélections se feront par titre ouvert par la FFVoile et conformément au règlement fédéral de la FFVoile, qui prévoit des attributions de places par Ligue, basées sur les souhaits exprimés par les Ligues elles-mêmes. Pour 2023, les règlements en vigueur de la FFVoile sont consultables en ligne sur le lien suivant :

- **Règlement des Championnats de France Jeunes 2023**  
[https://cfj2021.ffvoile.fr/media/yjrcewxy/rglmt\\_cfj\\_a-partir-de-2023-vf.pdf](https://cfj2021.ffvoile.fr/media/yjrcewxy/rglmt_cfj_a-partir-de-2023-vf.pdf)
- **Ainsi que sur le site internet de la Ligue de Voile du Grand Est**  
<https://www.voile-grandest.fr/b/competition>

#### 4.1 Obligations administratives

Pour pouvoir prétendre à participer aux épreuves de sélection sur le support qu'il pratique à l'année, le candidat devra obligatoirement :

- Être licencié FFVoile 2023 mention « **compétition** » dans un Club de la Ligue de Voile du Grand Est,
- Renvoyer au Président de la Ligue de Voile du Grand Est, ainsi qu'à la commission sportive Voile Légère le contrat coureur joint en annexe **dès que possible avant les épreuves de sélection de 2023 et dans tous les cas avant le 1<sup>er</sup> mars 2023**. Passé cette date, les coureurs n'ayant pas envoyé leur contrat ne pourront pas prétendre à des sélections,
- Confirmer par écrit (e-mail [contact@voile-grandest.fr](mailto:contact@voile-grandest.fr) ou papier à Ligue de Voile du Grand Est –**10 rue de Metz 57130 JOUY-AUX-ARCHES** au plus tard le 15 avril 2023, son intention de maintenir sa candidature à la sélection.

#### 4.2 Niveau sportif

Le candidat devra également être en capacité d'attester d'un parcours sportif préparatoire à ces compétitions (entraînements et stages de perfectionnement proposés par les Clubs ou la Ligue). Pour toutes les séries, il devra s'être confronté, au moins sur une régates, à des coureurs d'autres Ligues (IL ou N).

Par ailleurs, en cohérence avec les recommandations fédérales, le candidat devra, pour les séries de formation et de transition (voir les types de séries en annexe du Règlement des Championnats de France Jeunes 2023) :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régates de grade 4,
- Avoir participé à 1 régates 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régates en mer,
- Avoir terminé dans 75 % d'une régates de grade 4.

Pour les séries d'accès, le candidat devra :

- En plus des précédents critères, avoir participé à une régates nationale de référence.



### 4.3 Participation aux épreuves de sélection

Pour prétendre à une sélection, le candidat doit avoir participé aux épreuves inscrites au calendrier de sélection précisé à l'article 7 du présent règlement et selon les principes définis à l'art. 4.2. De manière spécifique pour les séries :

- *Optimists*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **7** épreuves inscrites au calendrier, moins **1**,
- *Open Skiff*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **8** épreuves inscrites au calendrier, moins **2**,
- *ILCA*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **8** épreuves inscrites au calendrier, moins **2**,
- *Windsurfs*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **4** épreuves inscrites au calendrier, moins **1**
- *Windfoil*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **3** épreuves inscrites au calendrier moins **1**.
- *Extrême glisse*, la sélection reposera sur le classement obtenu à l'issue de **2** épreuves inscrites au calendrier.

### 4.4 Conditions de validité d'une régates sélective

Les conditions de régularité de la régates, en particulier en cas de vent insuffisant ou de température faible, seront appréciées par un représentant du Comité desélection de la Ligue (Windsurf, Dériveurs, Flotte Collective) en concertation avec l'organisateur. La décision de ne pas valider la sélectivité de cette régates sera prise en amont de la transmission des résultats par l'organisateur.

### 4.5 Autres modalités d'accès

**Pour les autres séries des Championnats de France** qui ne font pas l'objet d'épreuves de sélection dans le présent règlement ou pour lesquelles la Ligue n'a pas demandé de quotas, la possibilité est ouverte pour les coureurs souhaitant participer aux Championnats de France, de solliciter auprès du Président de Ligue, **avant le 15 avril 2023**, une place au titre de la dynamique des Ligues. Cette demande devra être étayée des résultats obtenus, des motivations des demandeurs et obligatoirement complétée d'un avis technique circonstancié d'un entraîneur (ou de toute autre personne ayant compétence et autorité pour formuler cet avis) et en référence des conditions décrites à l'art. 4.2 :

- Avoir participé dans la période de sélection à un minimum de 3 régates de grade 5A et 1 régates de grade 4,
- Avoir participé à 1 régates 5A dans la nouvelle série si changement de série (dans l'année du Championnat),
- Avoir participé à 1 régates en mer,
- Avoir terminé dans 75 % d'une régates de grade 4.

### 4.6 Comité de sélection de la Ligue

Un comité de sélection de la Ligue sera institué pour statuer sur la liste des candidats aux sélections. Il aura compétence pour émettre un avis sur la liste définitive des sélectionnés qui sera transmise à la FFVoile.

Au-delà de la place sur le circuit de sélection, le niveau réel, notamment par rapport à la navigation en mer, l'implication du coureur, son comportement, sera pris en compte pour valider une sélection. Le parcours sportif et la motivation seront pris en compte et examinés avec la plus grande attention pour valider la sélection définitive de chaque coureur.

Le comité de sélection de la Ligue se réserve la possibilité de ne pas présenter de sélection dans une série, même en cas de quotas disponibles, si le niveau du (ou des) candidat(s) les mieux classés, leur motivation ou leur préparation sont jugés insuffisants.

**Ce comité de sélection sera composé :**

- Du Président de la Ligue ou de son représentant,
- Des membres de la Commission Voile Légère incluant les responsables des Comités Dériveurs et Windsurf,

- Des représentants des classes concernées invités à titre consultatif,
- Des entraîneurs concernés invités à titre consultatif.

Il se réunira, de manière présentielle ou par tous autres moyens de conférence téléphonique ou visio-conférence à l'issue de la période de sélection prévue entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et 11 juin 2023.

**La liste définitive des sélectionnés sera transmise par la Ligue à la FFVoile au plus tard le 14 juin 2023.**

Pour les sélectionnés aux Championnats de France, il appartiendra à chaque coureur (et/ou à ses parents) de veiller à retourner les dossiers d'inscription sur le site de la FFVoile ou auprès de l'organisateur des Championnats comme requis par la FFVoile. La Ligue ne pourrait être tenue pour responsable des manquements à ces procédures.

#### **4.7 Rappel de l'échéancier retenu pour le processus de sélection aux Championnats de France Jeunes 2023**

- Période de sélection : du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 11 juin 2023,
- 1<sup>ère</sup> attribution des places par la FFVoile pour le 14 décembre 2022,
- Transmission à la FFVoile du règlement sportif de sélection de la Ligue pour le 13 janvier 2023,
- Confirmation de la Ligue à la FFVoile du nombre de places souhaitées pour le 28 avril 2023,
- Attribution définitive des places par la FFVoile pour le 15 mai 2023
- Listes des sélectionnés de Ligue déposées à la FFVoile pour le 14 juin 2023 dernier délai, pour les Championnats de France de l'été. Pour les autres, la limite est d'un mois avant l'épreuve.
- Mise en ligne des listes des sélectionnés de Ligue après l'envoi à la **FFVoile suivant le calendrier d'envoi établi par celle-ci.**

Échéancier pour les candidats à la sélection (art. 4.1)

- Transmission à la Ligue du contrat coureur rempli, daté et signé **dès que possible avant les épreuves de sélection de 2023 et dans tous les cas avant le 1<sup>er</sup> mars 2023.**
- Confirmation de l'intention de participation auprès de la Ligue avant le 15 avril 2023

## **5. Classement**

Le classement sera déterminé en additionnant les points à minima, obtenus par chaque coureur lors des épreuves sélectives, (1<sup>er</sup> : 1 point, 2<sup>ème</sup> : 2 ...) **avec re-calcul des points des coureurs Grand Est déclarés candidats aux sélections uniquement et par série concernées dans le cas de régates en IND.** Les coureurs licenciés des autres Ligues participant aux épreuves ne seront pas inclus dans ce classement, ni le calcul des points associés.

Les points obtenus par les candidats aux sélections pour ce classement seront multipliés par un coefficient spécifique en fonction du grade de l'épreuve sélective concernée :

- Épreuves sélectives de Grade 5 : Coefficient 1
- Épreuves sélectives de Grade 4 : Coefficient 2
- Épreuves sélectives de Grade 3 : Coefficient 3

### **5.1 Calcul des points**

- Les coureurs présents sur zone, mais ayant fait l'objet d'une exclusion de l'épreuve consécutive à une infraction aux RCV de leur part seront exclus des sélections.
- Les coureurs présents sur l'épreuve mais n'ayant pu courir pour des raisons indépendantes de leur volonté, se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection et inscrits à l'épreuve +1.**
- Les coureurs absents sur l'épreuve se verront attribuer un nombre de points **égal au nombre de coureurs candidats à la sélection +1.**

Si l'absence d'un candidat est justifiée par sa participation à une épreuve de grade supérieur dans la même série, (étape Championnat de France, ...) il pourra se voir attribuer les points correspondant à la moyenne des autres épreuves de sélection.

## 5.2 En cas d'égalité de points

En cas d'égalité de points à l'issue de la série des épreuves sélectives aux Championnats de France 2022, les concurrents seront départagés selon les modalités du chapitre A8 des RCV (A8.1 puis A8.2 - meilleur score dans la série). Si des égalités persistent (absence à des épreuves sélectives...), seules les régates dont les ex-æquo ont participé ensemble, seront prises en compte pour départager les ex-æquo.

## 5.3 Au cas où aucune des régates sélectives n'a été validée

Si aucune régate de sélection ne peut être validée, le classement national de classe FFVoile de l'année en cours sera pris en compte. Le comité de sélection établira la sélection .

## 6. Suivi sportif des coureurs

Un suivi sportif des coureurs participant aux différents Championnats de France sera proposé par la Ligue en collaboration et mutualisation avec les clubs et les Ligues associées, sur les Championnats ci-dessous :

- Championnat de France Minimes du 8 au 13 juillet 2023 organisé par le CV Bordeaux à Carcans-Maubuisson,
- Championnat de France Espoirs Doubles Équipages du 19 au 24 août 2023 organisé par La Rochelle Nautique à La Rochelle,
- Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Windfoil du 26 au 31 août 2023 organisé par le NC Miramas à Miramas,
- Championnat de France Jeunes Extrême Glisse Slalom du 21 au 26 octobre 2023 organisé dans les Hauts de France (lieu à déterminer).
- Championnat de France Jeunes Raceboard du 28 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2023 organisé par Lacanau Guyenne à Lacanau.

L'encadrement sportif des coureurs sera assuré par des entraîneurs, proposés au Président de Ligue **par la Commission Sportive Voile Légère, sur la base d'une lettre de mission** qui précisera, une fois validées par le Conseil d'Administration de la Ligue, les conditions de remboursement des frais de déplacements, des frais techniques et d'hébergement et les moyens matériels affectés.

**Le fait d'avoir sélectionné des jeunes sur des Championnats n'entraîne pas nécessairement la présence d'entraîneurs missionnés. Cela est fonction du nombre de sélectionnés, des catégories et séries présentes.**

## 7. Liste des épreuves de sélection

Dates	Organisateur / Lieu	Intitulé / Grade
<b>OPTIMISTS</b>		
25-29 oct 2022	CAP D'AGDE	<a href="#">Opti Cup Cap d'Agde- 4</a>
25-26 mars 2023	ACAL / PLOBSHEIM	<a href="#">Interlique Europe/Optis- 5A</a>
2 avril 2023	CV MULHOUSE / REININGE	<a href="#">Régate Régionale CVM CUP - 5 A</a>
23-27avril 2023	LE HAVRE / SR HAVRE	<a href="#">Coupe Internationale de Printemps - 4 (mer)</a>
13-14mai 2023	LIGUE GE / MADINE (*)	<a href="#">Championnat de Lique - 5A</a>
21mai 2023	SNB MOSELLE / MOSELLE	<a href="#">Coupe de la Ville de Guénange - 5 A</a>
4 juin 2023	CAP 250 / MOSELLE	<a href="#">Régate Lique Ville de Basse-Ham - 5A</a>
<b>ILCA</b>		
2 avril 2023	CV MULHOUSE / REININGE	<a href="#">Régate Régionale CVM CUP - 5 A</a>
8-10 avril 2023	UFOLEP / LAC DU DER	<a href="#">Lac du Der Voile Légère - 5A</a>
29 avril au 1 mai 2023	SR ANTIBES / ANTIBES ou	<a href="#">Demi National Ilca - 4</a>
29 avril au 1 mai 2023	SN SABLAI / LES SABLES D'OLONNE	<a href="#">Régate demi National Ilca - 4</a>
13-14 mai 2023	LIGUE GE / MADINE (*)	<a href="#">Championnat de Lique - 5A</a>
18 au 21 mai 2023	LR NAUTIQUE / LA ROCHELLE	<a href="#">Semaine de la Rochelle - 5A</a>
21 mai 2023	SNB MOSELLE / MOSELLE	<a href="#">Coupe de la Ville de Guénange - 5 A</a>
3 et 4 juin	AS GERARDMER /GERARDMER	<a href="#">Régate de lique ILCA - 5A</a>
<b>OPEN SKIFF</b>		
26 mars 2023	CN LORRAIN / LA MAXE	<a href="#">Régate régionale des qiboulées - 5A</a>
2 avril 2023	CV MULHOUSE / REININGE	<a href="#">Régate Régionale CVM CUP - 5 A</a>
8-10 avril 2023	YC du CALAISIS / CALAIS	<a href="#">Open Skiff Tour Calais - 4</a>
15-22 avril 2023	ASG VOILE / GRIMAUD	<a href="#">Régate de Lique Les prairies de la mer - 5 A (mer)</a>
23 avril 2023	CYV MOSELLE / MOSELLE	<a href="#">Les Voiles de Metz-Olgy - 5 A</a>
13-14 mai 2023	LIGUE GE / MADINE (*)	<a href="#">Championnat de Lique - 5A</a>
27-29 mai 2023	YC CARNAC /CARNAC	<a href="#">Régate Nationale Open tour Etape 4 - 4</a>
4 juin 2023	CAP 250 / MOSELLE	<a href="#">Régate Lique Ville de Basse-Ham - 5A</a>
<b>TECHNO 293 / TECHNO 293+</b>		
01-02 avril 2023	CNHS VESOUL / LAC VESOUL	<a href="#">Régate Interlique Bourgogne Franche-Comté - 4</a>
17-20 avril 2023	ASG VOILE / GRIMAUD	<a href="#">Régate de Lique des Prairies de la Mer - 5A (mer)</a>
06-07 mai 2023	ASG VOILE / GERARDMER	<a href="#">RégateInterlique Windsurf Grand Est - 4</a>
13-14 mai 2023	LIGUE GE / MADINE (*)	<a href="#">Championnat de Lique - 5A</a>
<b>EXTREME GLISSE WINDFOIL</b>		
25-26 mars 2023	OGS VOILE / DUNKERQUE	<a href="#">Championnat de Lique CH Lique Select 1 - 4</a>
22-25 avril 2023	CN LORIENT / KUERGUELEN	<a href="#">National de PrintempsWindfoil - 4</a>
13-14 mai 2023	CN WIMEREUX / BAIE ST JEAN	<a href="#">RégateInterlique North See Cup - 4</a>
<b>EXTREME GLISSE SLALOM</b>		
		A compléter
		A compléter

(\*) épreuveobligatoire.